

# COMMUNE DE STEENWERCK

## Hameau de la Croix du Bac



**Organisation du centre à propos de la mise  
en sécurité du carrefour**

Janvier 1998

Le hameau de la Croix du Bac est constitué comme un petit village. Proche du carrefour, origine d'implantation, les équipements ont été placés autour de l'église repère lointain atténué de près par le bâti tout proche.

La vie s'organise dans des bâtiments homogènes et des espaces publics sous formes de routes et d'interstices du cadre bâti. Dans le souci de conforter la qualité de vie des habitants, la commune a réalisé des équipements: école, bibliothèque, cantine et procédé à des acquisitions foncières (prolongement de la bibliothèque...).

L'extension des zones constructibles confirme les destinés de développement du hameau.

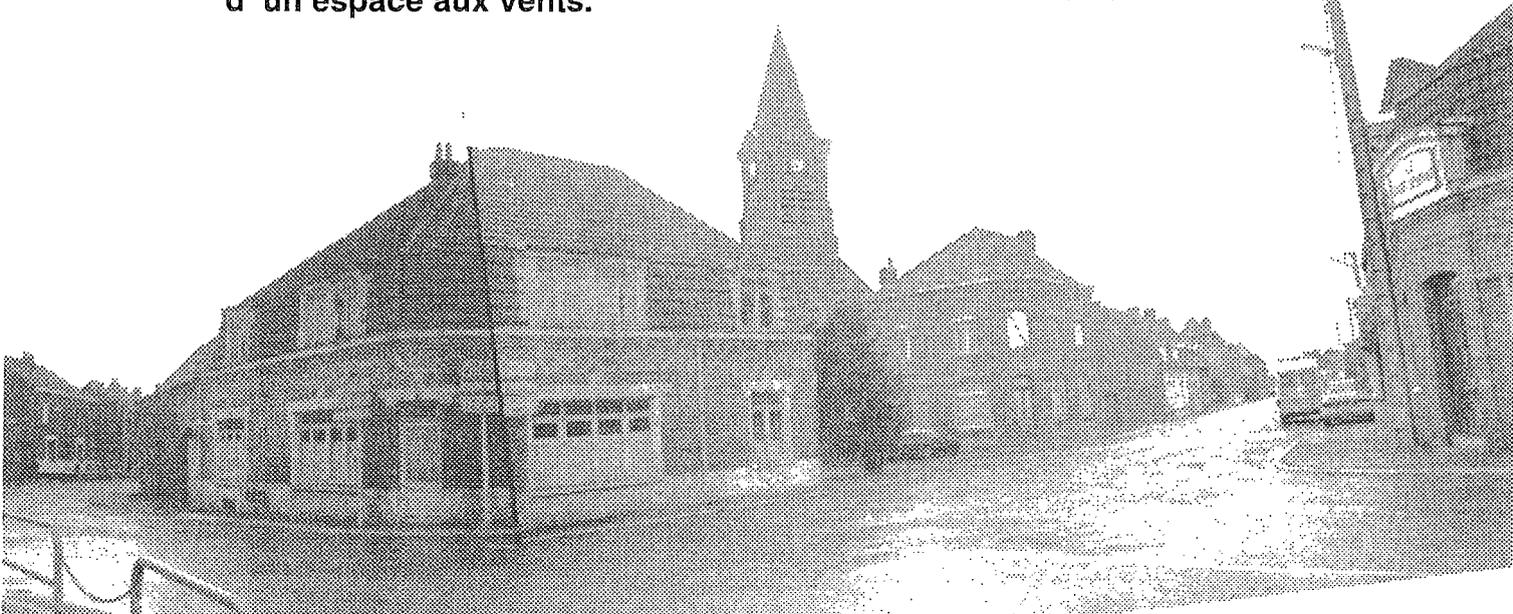
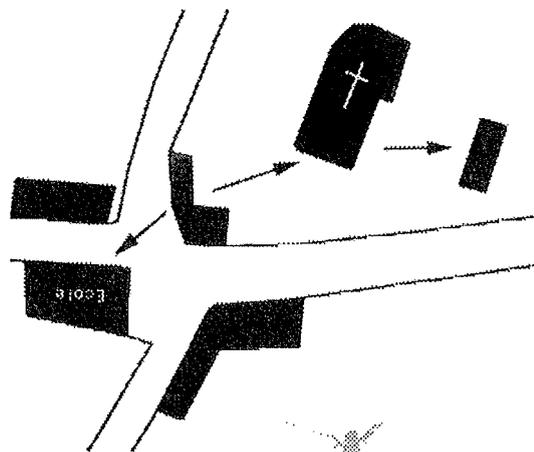
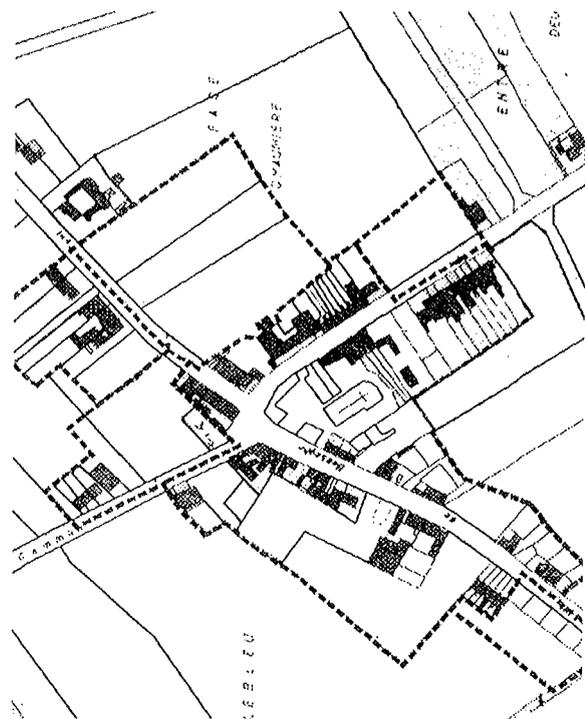
Complémentairement, la commune s'inquiète de la sécurité du carrefour, tant pour les automobilistes de plus en plus nombreux que pour les habitants, amenés quotidiennement à traverser la chaussée.

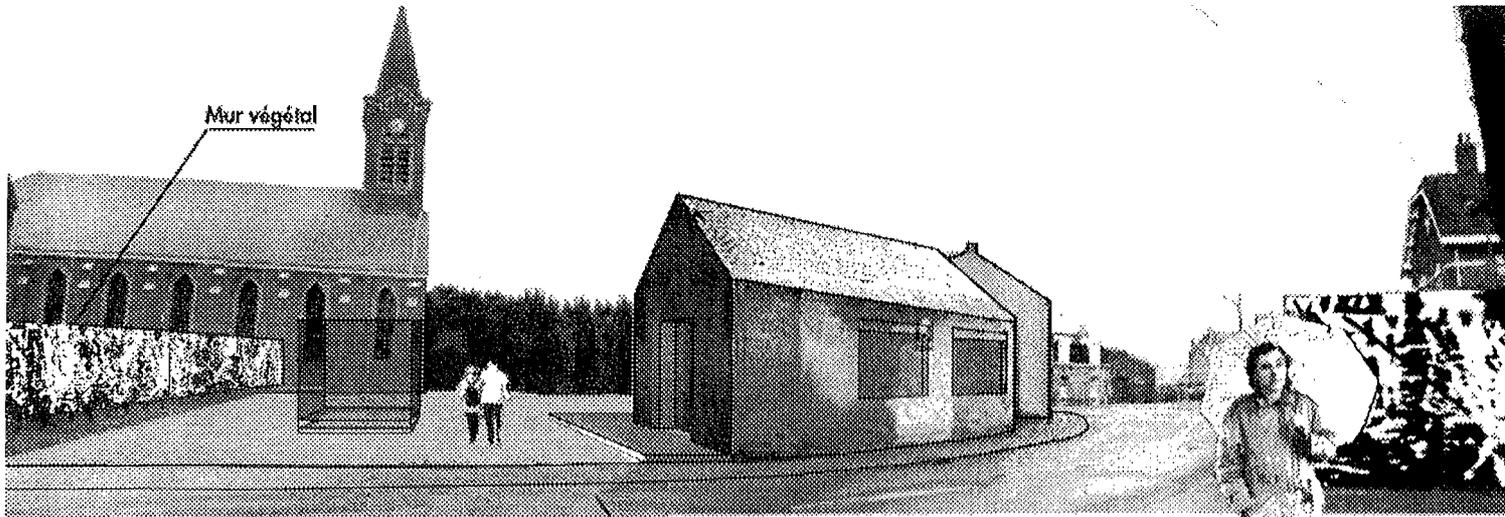
Par anticipation aux travaux de mise en sécurité programmés par le Conseil Général, la commune est devenue propriétaire du café d'angle et de ses annexes. Si la réalisation d'un giratoire peut apporter une réponse satisfaisante du point de vue spécifiquement routier, elle suscite des changements qui bouleversent l'ordonnancement de l'espace.

Une forme traditionnelle de carrefour peut répondre aux attentes sécuritaires plus exigeantes et permet si nécessaire le maintien du bâtiment d'angle.

Le document présent illustre trois solutions:

- **maintien du bâtiment d'angle.**
- **suppression du bâtiment et présence végétale forte.**
- **suppression du bâtiment, création d'un espace aux vents.**



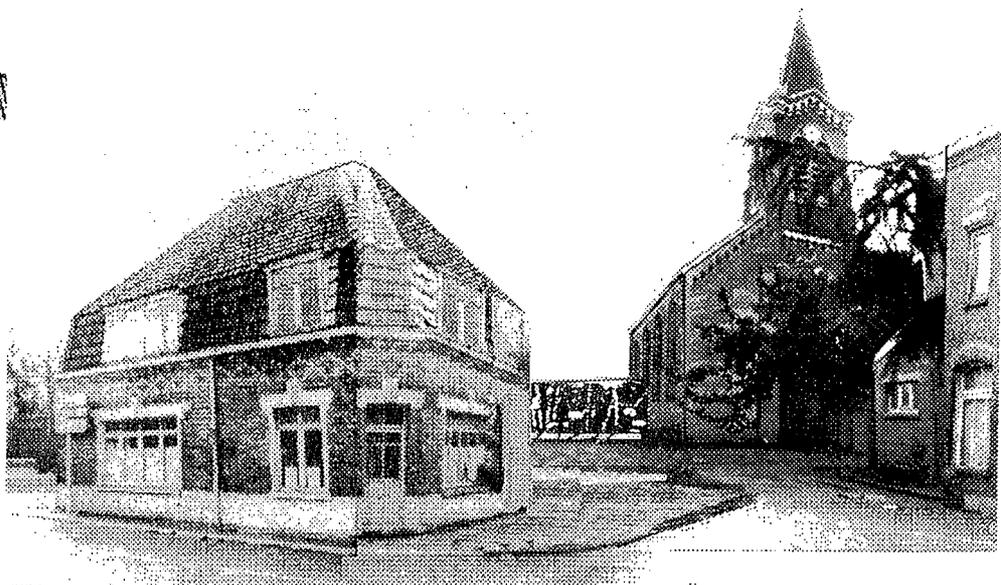
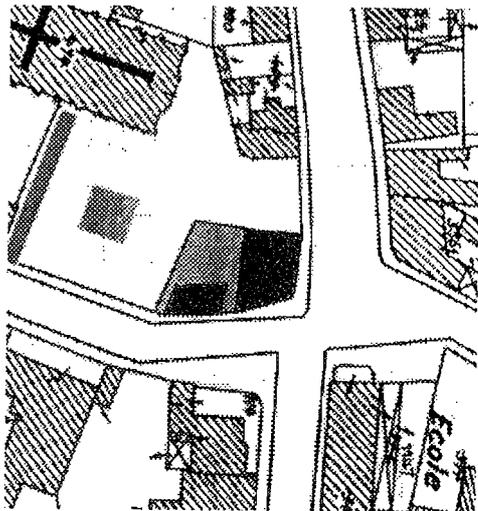


Mur végétal

Traitement minéral

### maintien du bâtiment d'angle.

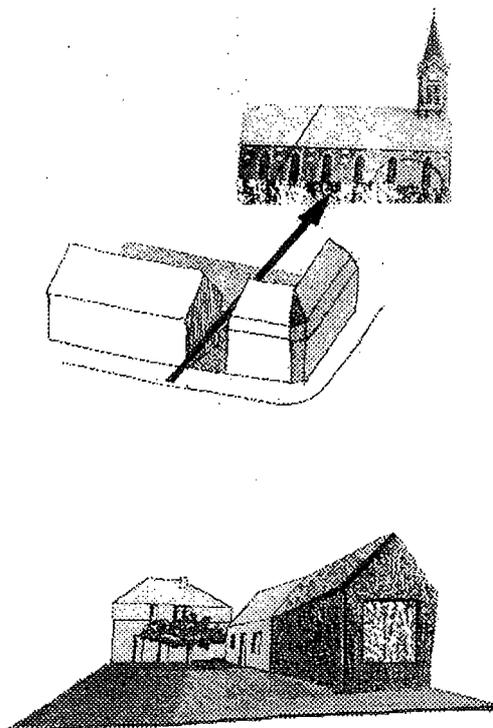
Le maintien des limites bâties de l'angle nécessite une solution routière sur mesure, plus complexe et délicate à concevoir mais permettant le réemploi du bâtiment principal. Ce dernier garantit l'harmonie continue du cadre bâti dans la traversée du hameau et qualifie l'espace public situé face à l'église (protection acoustique).

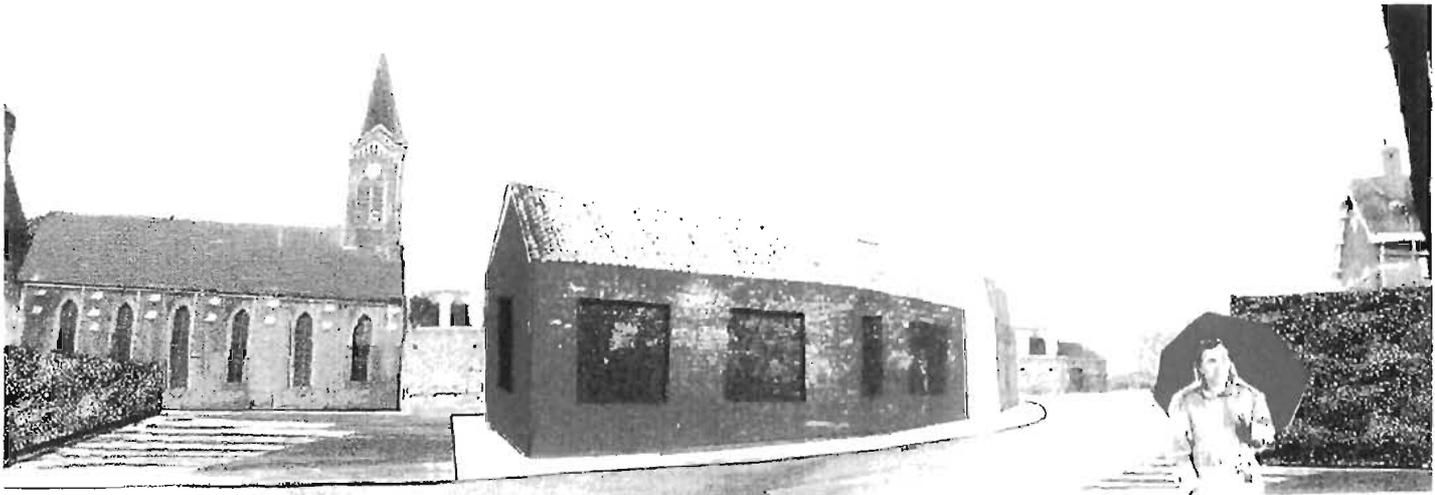


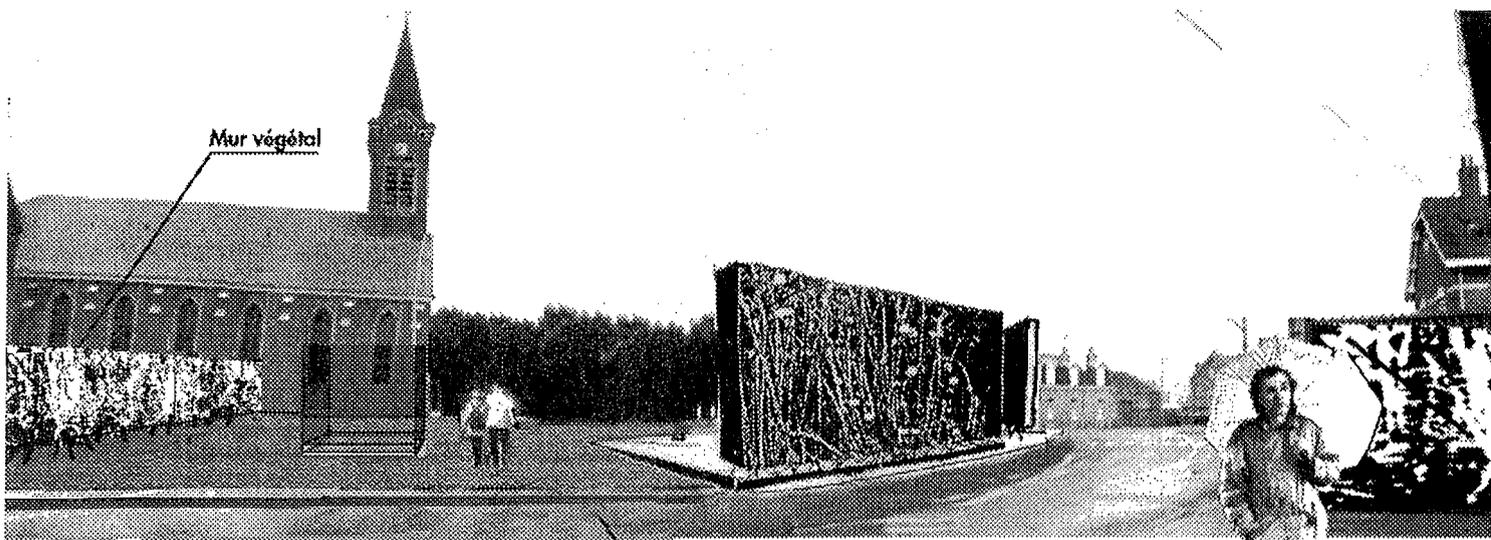
La suppression des annexes et l'accompagnement végétal en limite de propriété met en valeur l'entrée de l'église et donne l'ampleur nécessaire à la place du hameau, protégée de la circulation.

Une percée dans le bâti permet de desservir plus facilement la place et ouvre le regard sur l'église.

Au pied du bâtiment, la cour intérieure ancienne se démarque de la place pour le prolongement extérieur d'activités choisies par la nouvelle destination du bâtiment.

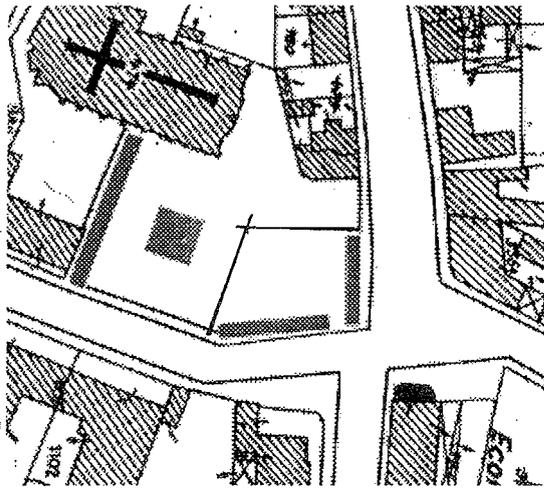






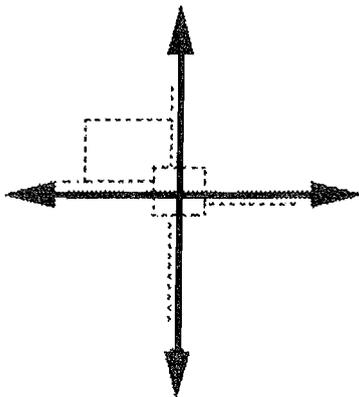
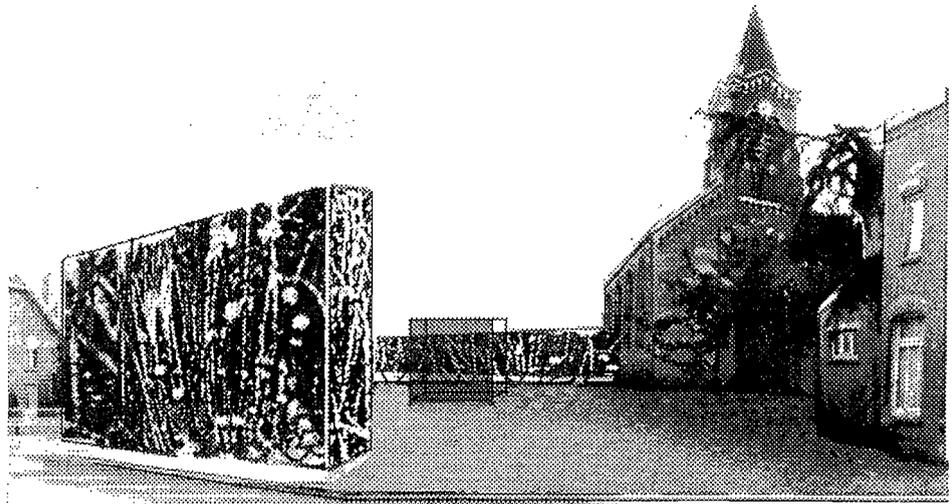
Mur végétal

Traitement minéral



### suppression du bâtiment et présence végétale forte.

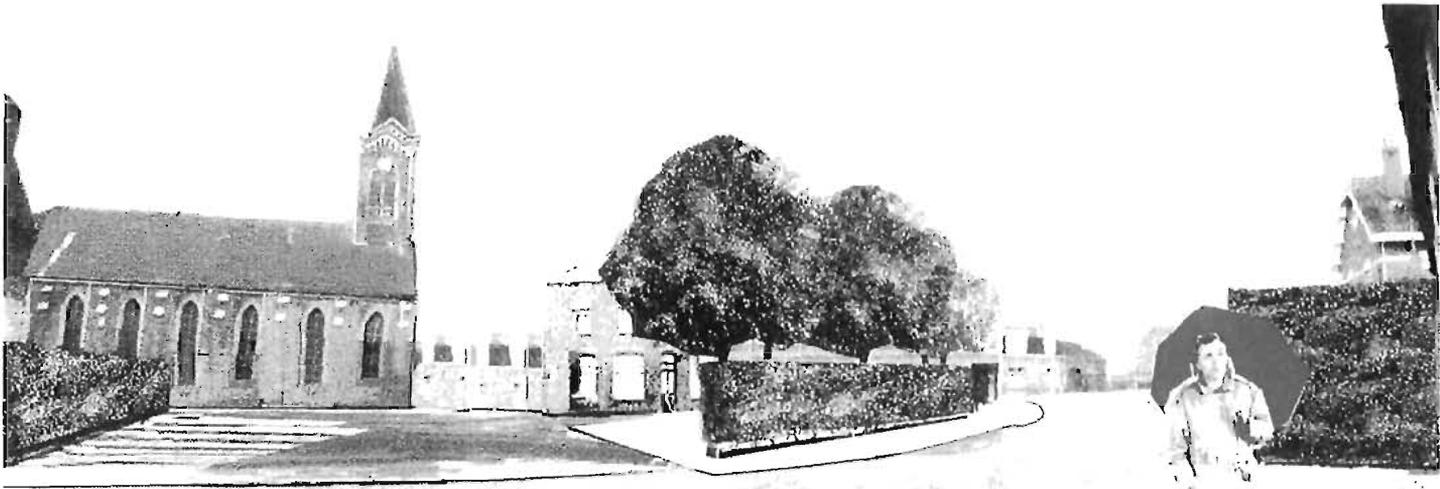
Un nouveau tracé de la voirie nécessite la disparition du bâtiment d'angle avec les conséquences négatives évoquées précédemment. Une ossature végétale à l'alignement de la voirie permet de restituer les limites routières et garantir un minimum de sérénité sur la place, nouvel espace dégagé par la démolition du bâtiment principal et de ses annexes.



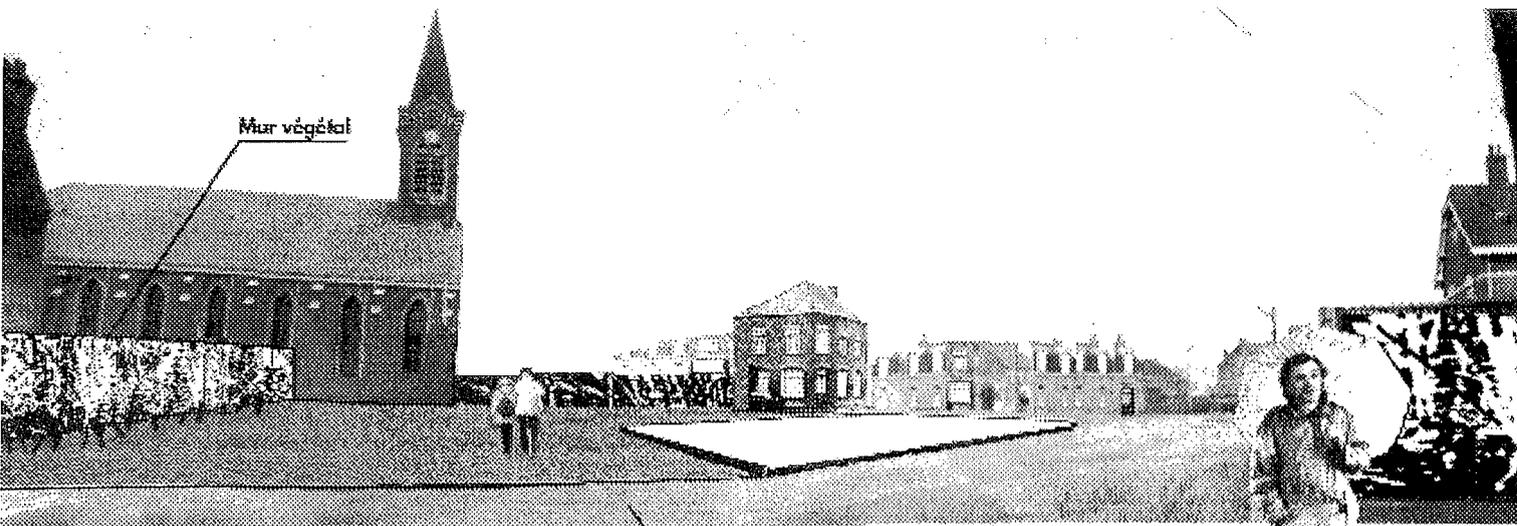
Une "banalisation" du traitement de surface affiche le statut de la place et ôte toutes connotations automobiles (parking...). Elle garantit également une grande disponibilité de l'espace, adaptable aux diverses pratiques des habitants.

Ces transformations nécessitent par ailleurs d'intégrer l'ensemble des espaces publics du hameau (parvis des équipements, monument aux morts...)

- développement et bouclage des voies de desserte.
- aménagement des voies de transit pour les rendre compatibles avec la vie du hameau.



Mur végétal



Traitement minéral

**suppression du bâtiment, création d' un espace aux vents.**

Cette option permet un nouveau tracé des voiries favorisant une meilleure visibilité du carrefour.

Le vide créé est malheureusement hors d' échelle, contraire à la convivialité souhaitée par les habitants. Par ailleurs, le manque de volume le long de la voirie risque d' entraîner une vitesse excessive de la part des automobilistes, contraire aux objectifs visés.



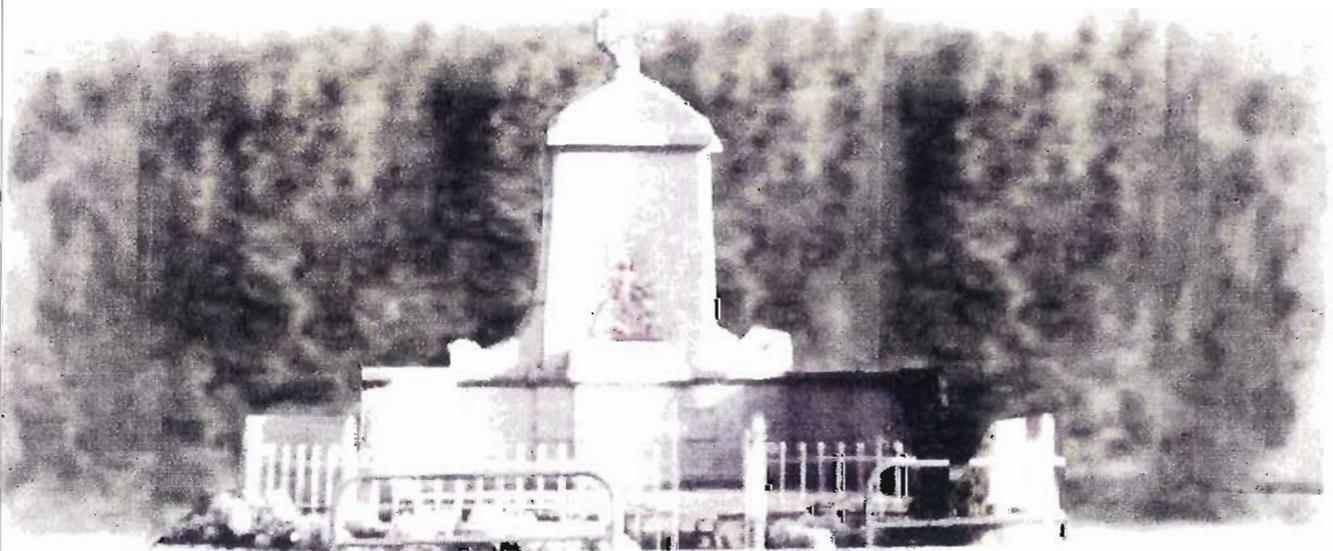
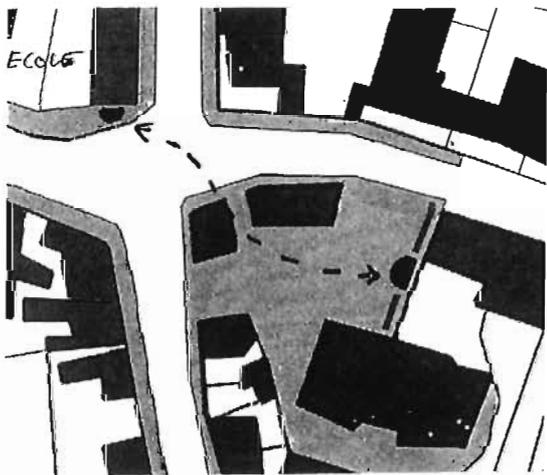


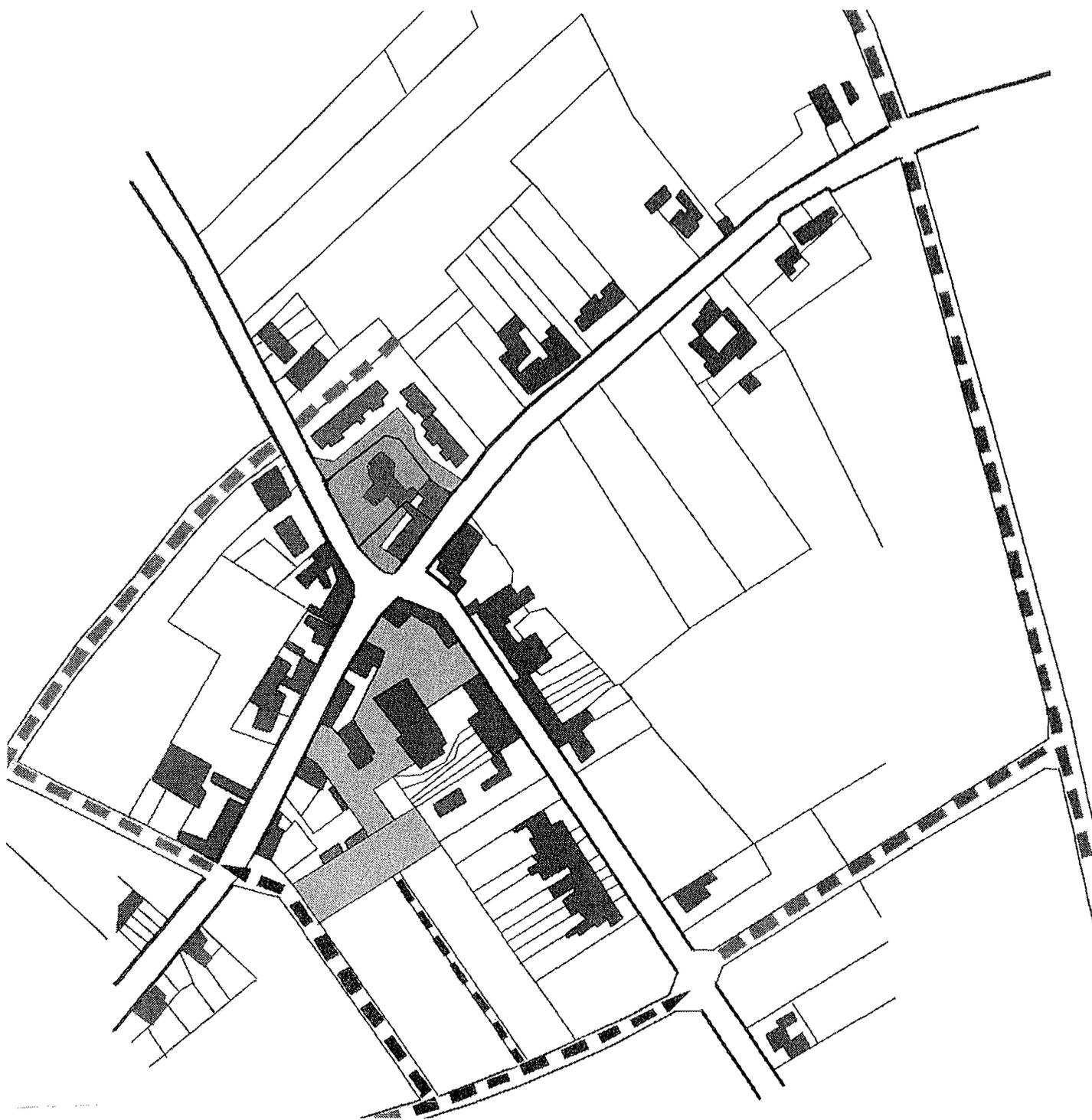


### le monument aux morts :

Le traitement végétal de la limite entre place et presbytère se prête bien à une nouvelle mise en scène du monument aux morts, qui pourrait enfin bénéficier d'un espace approprié aux commémorations.

Actuellement adossé au pignon de l'école, son déplacement permettrait d'affecter l'espace dégagé à un meilleur usage lié à l'école (attente des parents, téléphone, abribus...) dans le cadre d'une globalisation des espaces voués aux habitants du hameau de la Croix du Bac et du reprofilage du carrefour.



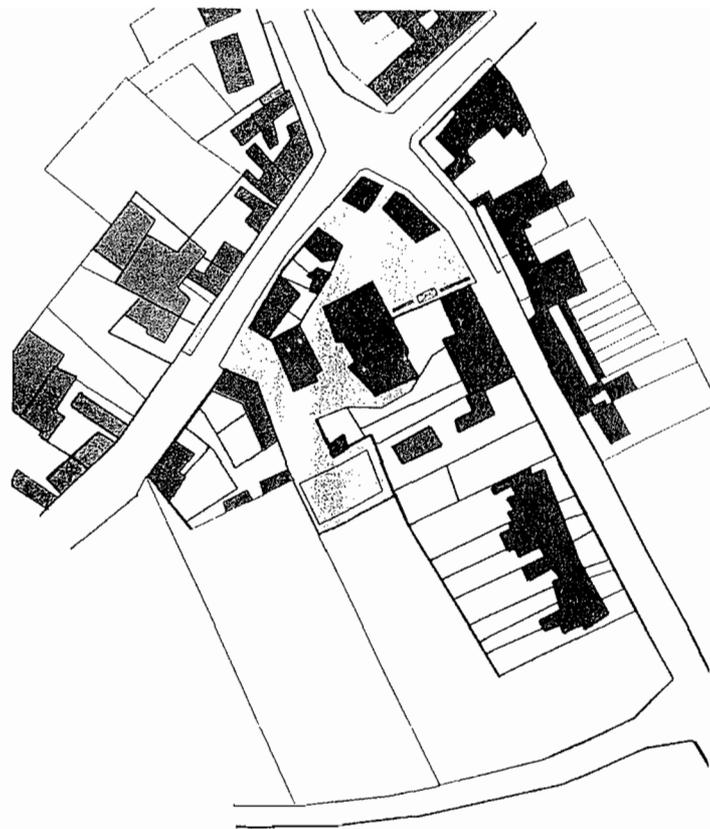


### **le contexte :**

La valorisation des espaces publics du hameau s'accompagne d'une réflexion sur son développement général.

Les équipements de plein air ( cours d'écoles, plateau sportif...) prolongent le réseau des espaces publics.

Ce réseau pourra se développer d'abord au Sud puis dans les autres quarts afin de former un maillage continu, commode pour les habitants.

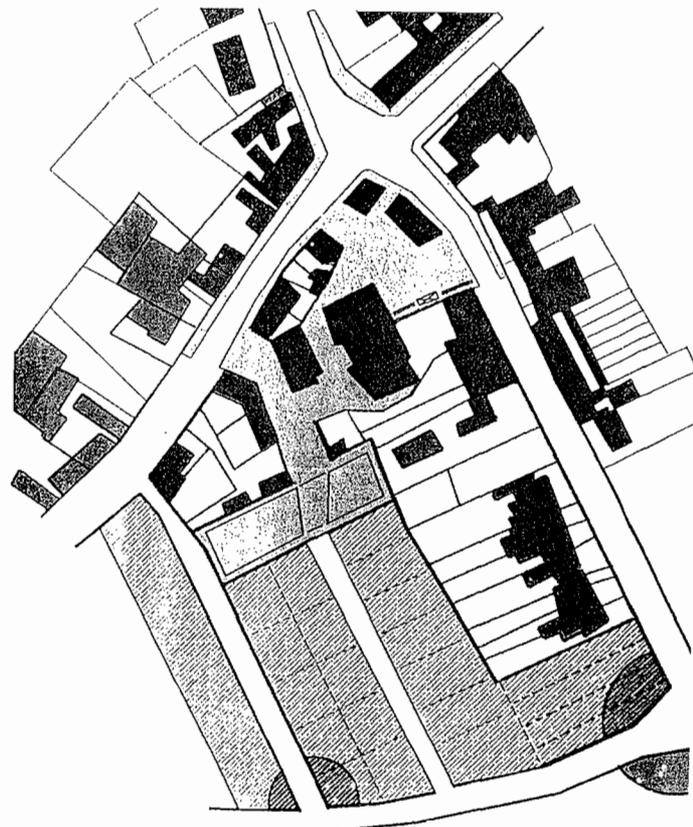
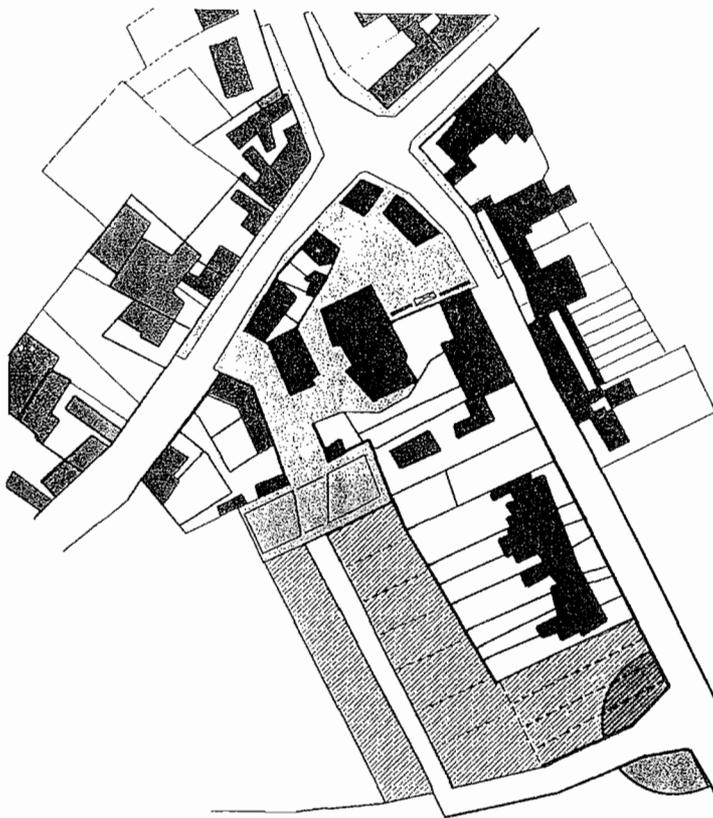


0 10 20 30 40 50 m

### le phasage :

La réalisation de ces nouvelles voiries dépend essentiellement des opérations de logements, seuls programmes susceptibles de garantir la pérennité et l'intégralité du hameau.

Un phasage a été imaginé en trois temps, sur la partie Sud du hameau. Les programmes de logements s'accompagnent de l'extension de l'équipement de plein air proche de la bibliothèque.



# Bibliographie

## *Equipe permanente attachée au secteur :*

*Architecte* **Marc Panien**  
*Ecologue* **Vincent Levive**  
*Paysagiste* **Anne Braquet**  
*Assistant d'étude* **Christophe Rouvres**  
*Secretariat* **Monique Dhoedt**

## *Ce document a été réalisé par*

*Marc Panien* **Architecte**  
*Vincent Cellier* **Assistant**